

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

janvier 2011 • numéro **4**

ÉLEVAGE / VIANDES



LE MARCHÉ EUROPÉEN
DES BOVINS DESTINÉS
À L'ENGRASSEMENT,
**un enjeu stratégique
pour la filière bovine
allaitante française**



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr



Au cours des 25 dernières années, le paysage européen de la production de viande bovine a fortement évolué. L'instauration des quotas laitiers en 1984, la décapitalisation massive des effectifs de vaches laitières qui s'en est suivie pendant une quinzaine d'années et la croissance simultanée des cheptels de vaches allaitantes dans la plupart des pays européens ont sensiblement modifié les disponibilités en viande bovine d'origine européenne. En France, la part des viandes produites issue du troupeau allaitant est ainsi passée de 52 %, au milieu des années 1990, à 58 % actuellement. Plus récemment, au niveau communautaire, le découplage partiel ou total, selon les pays, de la PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) et l'introduction des primes du 2^e pilier de la PAC (prime à l'herbe, prime à l'entretien des espaces...) pourraient également induire, à terme, une évolution des effectifs de femelles ainsi qu'une modification de leur répartition sur le territoire. Demain, la suppression, plus que vraisemblable, des quotas laitiers le 1^{er} avril 2015 et la probable réforme de la PAC à l'issue de la négociation sur le budget européen de l'agriculture pour la période 2014/20 pourraient, à court et à moyen termes, conduire à de nouvelles disponibilités en viande bovine dans l'Union européenne.

Simultanément, la demande des consommateurs européens a également changé de façon structurelle (modifications des habitudes de consommation et des besoins des industriels de la viande). En Italie, deuxième pays consommateur de viande bovine après la France, les importations de viandes fraîches et congelées progressent aux dépens de celles d'animaux maigres, destinés à être engraisés sur place, et de bovins finis.

Le marché des animaux maigres, structuré essentiellement autour d'animaux mâles issus du troupeau allaitant destinés à l'engraissement, n'est pas épargné par les évolutions de l'offre et de la demande européennes. La filière bovine française expédie près du tiers des veaux allaitants nés par an – soit un million de têtes –, sous forme d'animaux âgés de 8 à 12 mois, principalement vers l'Italie et, dans une moindre mesure, vers l'Espagne et la Grèce... Le commerce d'animaux vivants est donc aujourd'hui une activité économique stratégique pour assurer sa pérennité. Cette synthèse tente de caractériser l'évolution des cheptels bovins dans les principaux pays détenteurs européens, ainsi que les échanges d'animaux vivants destinés à l'engraissement, plus particulièrement les bovins maigres de plus de 300 kg.

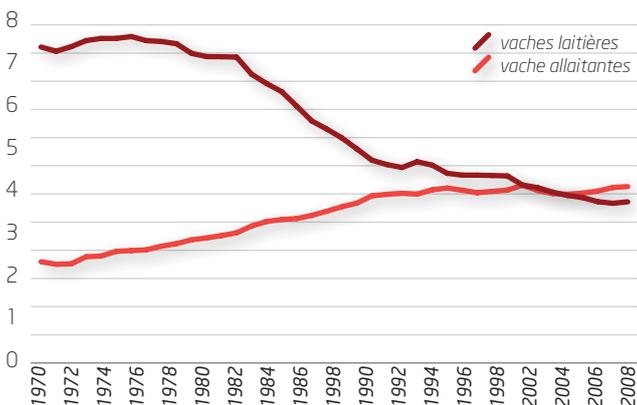
Un cheptel femelle européen, en grande majorité laitier

L'effectif européen de femelles reproductrices est actuellement composé d'un tiers de vaches allaitantes (12,27 millions de têtes) et de deux tiers de vaches laitières (23,66 millions de têtes). L'évolution du nombre total de vaches dans l'Union européenne dépend donc fortement de celle du nombre de vaches laitières. En raison de l'amélioration des performances techniques (+ 1,6 % de kg de lait produit par vache et par an entre 2003 et 2009) et dans un contexte de production limitée par les quotas laitiers, le nombre de vaches laitières a diminué dans l'Union européenne à 27 de 1,4 % par an depuis 2003. Cette tendance ne devrait pas être remise en cause après la vraisemblable suppression des quotas laitiers le 1^{er} avril 2015. En effet, dans un contexte européen plus libéral qu'aujourd'hui, la poursuite de la conduite intensive des troupeaux, généralement favorable à la maîtrise du coût de production, semble probable.

Quatre pays disposent d'un troupeau significatif de vaches allaitantes : la France (34 % des effectifs européens et 51 % des effectifs nationaux de vaches), l'Espagne (17 % et 70 %), le Royaume-Uni (13 % et 47 %) et l'Irlande (9 % et 49 %). À eux seuls, ils comptent près de 75 % du cheptel reproducteur allaitant femelle. À côté de ces quatre principaux détenteurs, quelques autres pays de l'Union européenne possèdent des troupeaux de vaches allaitantes avec des effectifs totaux plus modestes : l'Allemagne (15 % des effectifs nationaux de vaches), la Belgique (49 %), le Portugal (59 %) et l'Italie (16 %). La France, avec un tiers du troupeau de femelles allaitantes, dispose d'une place particulière sur l'échiquier européen. Depuis 2004, son cheptel de vaches allaitantes – relativement stable ces dernières années (autour de 4,1 millions de têtes) – est supérieur à celui de vaches laitières (3,67 millions de têtes) dont les effectifs ne cessent de diminuer, en moyenne de 1,5 % par an – soit une baisse de 30 000 vaches laitières par an (figure 1).

Figure 1

Effectifs de vaches laitières et allaitantes en France
en millions de têtes



Afin d'évaluer, au cours des 20 dernières années, l'évolution respective des troupeaux femelles laitiers et allaitants, l'évolution du rapport vaches laitières/vaches allaitantes dans les principaux pays détenteurs de vaches laitières et allaitantes (Royaume-Uni, Irlande, France, Espagne, Italie, Allemagne et Belgique) permet de suivre la dynamique des troupeaux et leur présence sur les territoires.

Le rapport vaches laitières/vaches allaitantes permet d'évaluer l'importance du troupeau laitier par rapport au troupeau allaitant. Lorsque, par exemple, le rapport est très supérieur [inférieur] à 1, dans un pays donné, le cheptel laitier [allaitant] y est dominant. L'évolution de ce rapport permet d'appréhender simultanément la dynamique des cheptels femelles laitiers et allaitants. Dans un pays à dominante laitière (rapport largement supérieur à 1), l'évolution du troupeau laitier influence fortement le rapport.

Quel que soit le pays considéré, entre 1989 et 1999, le rapport décroît fortement, selon une courbe exponentielle décroissante, avant de se stabiliser entre 1999 et 2009 pour la plupart des pays. Pendant la première décennie, malgré une augmentation des effectifs de vaches allaitantes dans tous les pays sans exception, ce rapport est fortement orienté à la baisse. La puissance de la décroissance est d'autant plus forte que le pays considéré dispose d'un cheptel laitier initial important (Allemagne – 95 % de vaches laitières en 1989 –, Italie – 88 %). En Espagne, en France, en Irlande et au Royaume-Uni, le recul du rapport a été plus faible, les effectifs de vaches laitières représentant entre 60 et 65 % du cheptel total de femelles reproductrices au début des années 1990. En d'autres termes, la densité de vaches a diminué dans la plupart des pays européens, avec pour corollaire une modification de la dynamique des territoires et de l'utilisation des espaces agricoles. Sur la décennie 1999/2009, la tendance est plus contrastée selon les pays. En Espagne et en France, le rapport vaches laitières/vaches allaitantes continue de décroître sous l'effet conjugué d'une diminution des effectifs de vaches laitières et d'une augmentation de vaches allaitantes. En revanche, il s'est relativement stabilisé au Royaume-Uni, en Irlande et en Allemagne, conséquence d'une baisse des effectifs de vaches laitières et de vaches allaitantes. Il progresse en Italie du fait de la diminution des effectifs de vaches allaitantes et d'une légère reprise des effectifs de vaches laitières (figures 2, 3 et 4).

Source : SSP



Figure 2

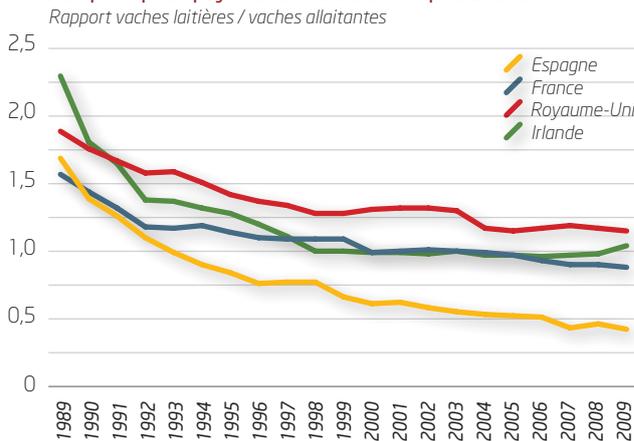
| | Vaches laitières | |
|-------------|------------------|----------------|
| | var. 99/89 (%) | var. 09/99 (%) |
| France | - 17,4 | - 13,7 |
| Allemagne | - 24,0 | - 11,6 |
| Royaume-Uni | - 15,6 | - 20,7 |
| Espagne | - 25,5 | - 27,3 |
| Pologne | - 27,6 | - 22,8 |
| Irlande | - 12,2 | - 6,2 |
| Italie | - 23,1 | - 13,6 |
| Pays-Bas | - 18,3 | - 1,3 |
| Belgique | - 24,3 | - 18,8 |

Source : SSP

| | Vaches allaitantes | |
|-------------|--------------------|---------------|
| | var. 99/89 (%) | var 09/99 (%) |
| France | 12,8 | 1,4 |
| Allemagne | 100,1 | - 6,8 |
| Royaume-Uni | 15,9 | - 12,5 |
| Espagne | 58,2 | 12,5 |
| Pologne | 0,0 | 17,9 |
| Irlande | 66,5 | - 6,2 |
| Italie | 27,6 | - 40,7 |
| Pays-Bas | 68,8 | 0,0 |
| Belgique | 56,5 | - 4,1 |

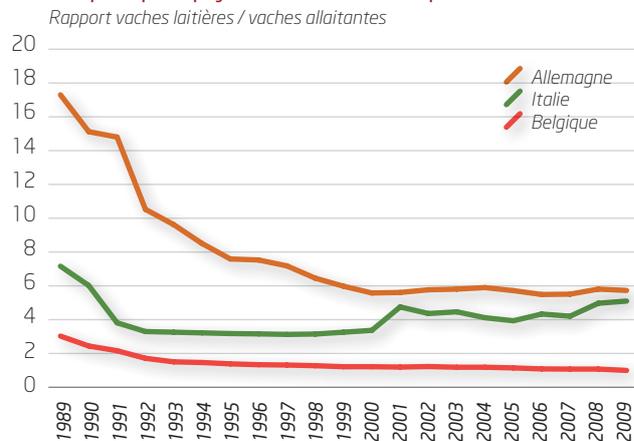
Figures 3 et 4

Évolution du rapport vaches laitières/vaches allaitantes dans les principaux pays détenteurs d'un cheptel allaitant



Source : FranceAgriMer d'après Eurostat

Évolution du rapport vaches laitières/vaches allaitantes dans les principaux pays détenteurs d'un cheptel allaitant



Source : FranceAgriMer d'après Eurostat

Actuellement, en France, en Belgique, en Irlande et au Royaume-Uni, le rapport vaches laitières/vaches allaitantes s'est stabilisé autour de 1, ce qui signifie une relative parité entre les effectifs de vaches laitières et allaitantes alors qu'il y a 20 ans, le troupeau laitier était de 1,5 à 3,0 fois supérieur au cheptel de vaches allaitantes. De ce fait, les disponibilités en vaches de réforme d'origine laitière ont diminué, de même que la proportion de vaches laitières au profit de celle de vaches allaitantes. Ce rapport est très largement supérieur à 1 en Allemagne (6) et en Italie (5,5). L'Allemagne a, en effet, une orientation laitière encore très prononcée (premier pays producteur de lait dans l'Union européenne, 21 % de la collecte européenne et 17 % des vaches laitières européennes). L'Italie a, en revanche, choisi d'engraisser des animaux mâles maigres importés, le troupeau de vaches allaitantes étant peu développé (0,37 million de têtes) par rapport à celui de vaches laitières (1,88 million de têtes). À l'inverse, il est très inférieur à 1 en Espagne (0,5), pays qui s'est tourné vers la production de viande bovine issue du troupeau allaitant (vaches laitières : 0,85 million de têtes, vaches allaitantes : 2,03 millions de têtes).

L'analyse de la dynamique des troupeaux allaitants est toutefois insuffisante pour caractériser l'orientation technique dominante des principaux pays producteurs. En effet, les veaux allaitants nés peuvent quitter leur pays de naissance pour être engraisés dans un autre pays.

Des pays plutôt naisseurs, d'autres plutôt engraisseurs

Le rapport veaux mâles de moins de 1 an non destinés à la filière veaux de boucherie/animaux mâles de 1 à 2 ans permet d'évaluer l'orientation des systèmes d'élevage plutôt tournés vers le naisage (rapport > 1) ou plutôt vers l'engraissement (rapport < 1).

L'évolution de la dynamique des systèmes de production peut être analysée à travers un nuage de points qui compare l'évolution du rapport sur une période de temps suffisamment longue (10 ou 20 ans) pour mettre en évidence des changements structurels. Trois situations sont possibles :

- > les points sont situés sur la diagonale : le rapport a peu ou pas évolué au cours du temps. Pris dans leur globalité, les systèmes d'élevage ont faiblement varié ;
- > les points sont en dessous de la diagonale : l'accroissement du rapport se traduit par une augmentation de l'orientation engraisseur du pays ;
- > les points sont au-dessus de la diagonale : la diminution du rapport se traduit par un renforcement de l'orientation naisseur du pays.

Par ailleurs, un rapport broutards/jeunes bovins élevé est le signe de la vente de broutards (Espagne, France...) vers les pays importateurs (Italie, Grèce...).

Le rapport est très nettement supérieur à 1 en France (1,70), en Espagne (1,86) et en Allemagne (1,54). Dans ces pays, les animaux présents dans les élevages sont plutôt jeunes. Ce rapport ne peut se maintenir à ce niveau au cours du temps qu'en exportant en permanence des animaux de moins de 1 an destinés à l'engraissement (broutards). L'orientation technique de ces pays est clairement le naisseur avec la vente de broutards vers l'âge de 8 à 12 mois.

En Italie, en revanche, le rapport est très inférieur à 1 (0,91), du fait d'un nombre d'animaux à l'engraissement nettement plus important que celui de veaux nés. Ainsi, le maintien de ce ratio à un niveau bas est la conséquence d'importations régulières par l'Italie d'animaux jeunes. Une fois engraisés, ces animaux (jeunes bovins) sont alors abattus à l'âge de 18 mois. L'orientation technique de ce pays est très nettement l'engraissement, avec un troupeau de vaches allaitantes peu important associé à un nombre élevé d'animaux à l'engraissement.

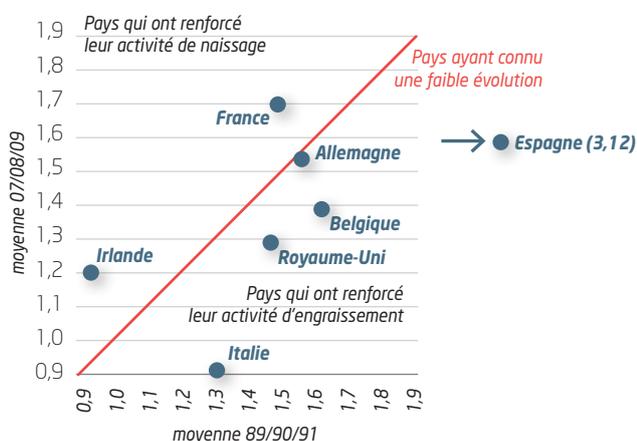
> Évolution de l'orientation des systèmes d'élevage des pays sur 20 ans, entre 1989 et 2009

L'orientation des systèmes d'élevage des pays détenteurs d'un troupeau allaitant s'est affirmée au cours des 20 dernières années. Pour la France, le rapport veaux mâles de moins de un an non destinés à la filière veaux de boucherie/animaux mâles de 1 à 2 ans s'est déplacé de 1,49 au début des années 1989 à 1,70 actuellement. De même, en Irlande, il est passé de 0,94 à 1,20. En deux décennies, ces deux pays ont conforté leur position de pays naisseur. C'est pour cette raison que l'Irlande est apparue comme un concurrent de la France sur les pays importateurs de broutards comme l'Italie, l'Espagne ou encore le Royaume-Uni (figure 5).

À l'inverse, l'Italie a conforté son orientation de pays engraisseur. Son rapport a diminué de 1,31 au début des années 1990 pour atteindre 0,90 actuellement. D'autres pays – les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni et surtout l'Espagne – ont accru leur capacité d'engraissement en 20 ans (figure 5).

Figure 5

Rapport veaux mâles de moins de 1 an - hors veaux de boucherie/bovins mâles de 1 à 2 ans, moyenne



Source : FranceAgriMer d'après Eurostat

Définition du broutard

Un broutard est un jeune veau mâle, plutôt de race à viande, non castré, qui se nourrit de lait maternel et d'herbe jusqu'à son sevrage (moment où il peut subvenir à ses besoins alimentaires sans le lait), vers l'âge de 7 à 9 mois. En France, du fait de vêlages groupés en fin d'hiver, les broutards sont principalement commercialisés à partir de l'automne.

Définition du jeune bovin

Un jeune bovin est un mâle non castré qui est engraisé entre l'âge de 7 à 9 mois et entre 15 à 18 mois. En fonction des races, les sorties d'élevage sont plus ou moins étalées, mais elles sont plus concentrées au printemps et à l'été.

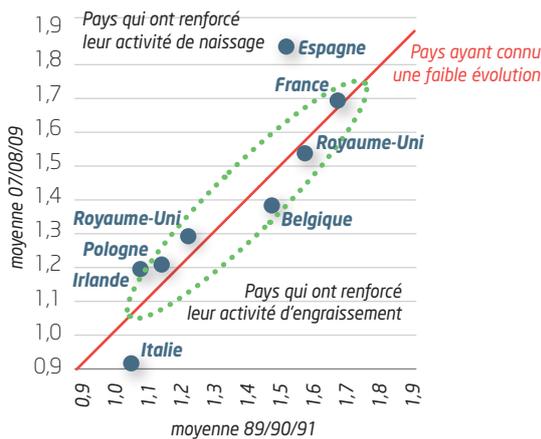


> Évolution de l'orientation des systèmes d'élevage des pays sur les dix dernières années, entre 1999 et 2009

Sur les 10 dernières années, les évolutions ont été moins marquées. Toutefois, l'Espagne, avec un rapport progressant de 1,52 à 1,86, est passée d'un statut de pays naisseur – engraisseur à celui de naisseur marqué. Dans une moindre mesure, la Pologne (1,15 en 1999 et 1,21 en 2009), l'Irlande (1,09 en 1999 et 1,20 en 2009), le Royaume-Uni (1,23 en 1999 et 1,29 en 2009) ainsi que la France (1,67 en 1999 et 1,70 en 2009) ont conforté leur position de naisseur (figure 6).

Figure 6

Rapport "veaux mâles de moins de 1 an - hors veaux de boucherie / bovins mâles de 1 à 2 ans" moyenne



Source : FranceAgriMer d'après Eurostat

Quelques explications peuvent être avancées pour appréhender ces évolutions :

- > le découplage de la PSBM (prime spéciale bovins mâles), intervenu en 2005 ou en 2006 dans l'ensemble des pays de l'Union européenne à l'exception du Danemark, de la Finlande et de la Suède. L'engraissement n'a plus été sécurisé à travers le versement d'une prime à la tête de bétail.
- > le recouplage de la PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes), intervenu en 2005 ou 2006 en Belgique, en Espagne, en France, en Autriche et en Portugal. Le naisseur y a été sécurisé à travers le versement d'une prime couplée à l'activité économique de l'exploitation, ce qui apporte une certaine garantie à l'éleveur, et conforte ainsi le maintien de cette activité dans certains espaces. Elle est en cours de découplage dans certains pays ou déjà totalement découplée dans d'autres (découplée : Irlande, Royaume-Uni... partiellement découplée : France).

Le marché de la viande bovine

L'essentiel des animaux abattus et des viandes consommées dans l'Union européenne sont issus du troupeau laitier. La dérégulation du marché des produits laitiers (forte volatilité du prix du beurre et de la poudre de lait sur les marchés mondial et européen depuis 2007) s'est traduite par une modification des apports des outils d'abattage en vaches laitières de réforme.

Par exemple, lorsque le prix du lait a été élevé, comme en 2007 et en 2010, les producteurs de lait ont maintenu des vaches laitières dans les élevages, potentiellement destinées à l'abattage, pour maximiser la production de lait dans la limite de leur quota et profiter ainsi de la hausse du prix du lait. Les abattoirs ont alors manqué de vaches laitières. Les animaux issus du troupeau allaitant les plus proches en termes de prix (vache de réforme et jeune bovin) ont été alors très recherchés et bien valorisés.

En revanche, lorsque le prix du lait a été peu élevé, comme en 2008/09, les producteurs de lait ont augmenté le taux de réforme de leurs troupeaux. Ils se sont alors séparés de leurs vaches plutôt âgées, ayant une production laitière un peu plus faible que la moyenne du troupeau et/ou ayant un lait d'une qualité moindre... Les abattoirs n'ont alors éprouvé aucune difficulté pour assurer l'approvisionnement de leur outil. Le prix des vaches de réforme issues du troupeau laitier ayant un prix moins élevé que celui du troupeau allaitant, les vaches de réforme et les jeunes bovins issus du troupeau allaitant ont alors été peu recherchés. Leur prix a été orienté à la baisse, lequel a pu devenir insuffisant pour couvrir l'achat du brouillard, de l'aliment et de la rémunération des investissements et de l'éleveur.

Par ailleurs, des achats croissants en tendance de viande bovine en provenance des pays tiers complètent l'offre disponible sur le marché européen. Il s'agit de viandes en provenance d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine et Uruguay), de muscles sous vide, essentiellement valorisés dans le secteur de la RHD (restauration hors domicile), mais dont le prix est généralement inférieur aux viandes européennes. Du fait de l'importance des volumes importés à certaines périodes, il est possible que ces volumes puissent avoir un impact sur le prix des viandes européennes dans des créneaux spécifiques.

Pour ces différentes raisons, l'éleveur allaitant est de plus en plus confronté à une volatilité des prix de la viande bovine, ce qui renforce le caractère spéculatif de son activité.

> le retour sur investissements dans un délai plus court pour le naissage (vente à l'âge de 7 à 9 mois) que pour l'engraissement (vente à l'âge de 17 à 19 mois) est favorable à l'orientation économique naisseur. Dans un contexte de dérégulation du marché de la viande bovine, conséquence de la dérégulation du marché des produits laitiers et des importations croissantes de viande bovine en provenance des pays tiers, la lisibilité sur les composantes essentielles de la rentabilité économique de l'engraissement (prix de vente du jeune bovin, prix de l'aliment composé) à un horizon de 18 mois devient particulièrement difficile à évaluer.

Par contre, l'Italie a accru son potentiel d'engraissement avec un rapport qui a évolué de 1,10 en 1999 à 0,91. Elle s'inscrit, comme le principal débouché pour tous les pays ayant une orientation de naissage prononcée (France, Irlande, Espagne, Pays de l'Est...) et constitue, pour cette raison, une zone de forte concurrence.

Le renforcement de l'orientation naisseur, d'une part, en France, en Irlande, en Pologne et plus généralement dans les Pays de l'Est et, d'autre part, de l'orientation engraisseur, en Italie et en Grèce, ont favorisé les échanges d'animaux maigres à travers l'Union européenne.

Des exportations sur le marché européen principalement constituées de broutards destinés au marché italien

> Des échanges européens dominés par des broutards de plus de 300 kg

Les exportations françaises d'animaux vivants destinés à l'engraissement sont décomposées en cinq groupes d'animaux en fonction de leur poids : 80-160 kg, 160-300 kg, > 300 kg - génisses, > 300 kg - vaches et > 300 kg - broutards.

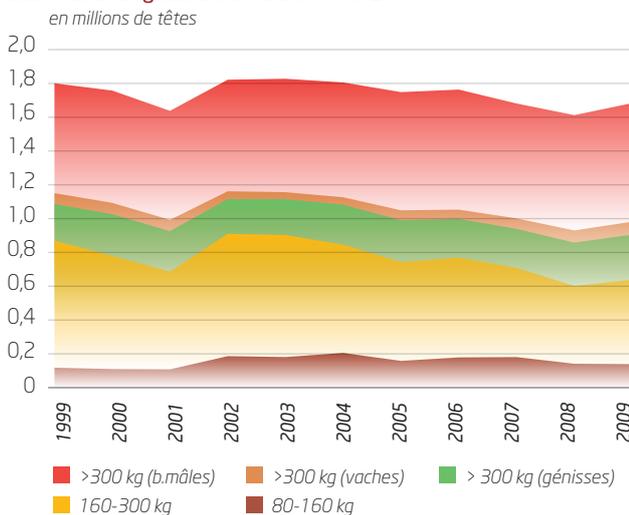
De tout temps, **les broutards de plus de 300 kg** ont constitué la catégorie d'animaux la plus échangée sur le marché européen. En 1999, elle représentait 35 % des animaux vivants destinés à l'engraissement, 45 % en 2009. Par contre, le commerce des animaux de 160-300 kg a fortement diminué. Sa part est passée de 42 % à 30 %.

Les échanges des animaux de 80-160 kg, > 300 kg - génisses et > 300 kg - vaches sont relativement modestes et stables (respectivement environ 9 %, 11 % et 3 %).

Dans la suite de la synthèse, seuls les échanges des broutards de plus de 300 kg sont analysés (figure 7).

Figure 7

Échanges intracommunautaires d'animaux vivants destinés à l'engraissement dans l'UE à 27



> Les acteurs du marché européen du commerce de broutards de plus de 300 kg

Le marché du broutard de plus de 300 kg a connu une légère contraction au cours de la dernière décennie. Estimé au début des années 1990 à environ 1,7 à 1,8 million de têtes, il porterait actuellement sur environ 1,4 à 1,5 million de têtes. Il a été ponctuellement impacté par deux événements sanitaires majeurs : la seconde crise de l'ESB en 2001 et, plus récemment, la présence de la FCO (fièvre catarrhale ovine) en Europe de l'Ouest qui a perturbé les mouvements d'animaux en 2007 et 2008.

L'intégration des Pays de l'Est à l'Union européenne s'est traduite par une modification limitée des échanges intracommunautaires. Leurs exportations, pratiquement inexistantes à l'approche de leur entrée dans l'Union européenne en 1999, portent actuellement sur un peu moins de 10 % du commerce intracommunautaire (soit 68 000 têtes en 2009). Leurs importations sont pratiquement inexistantes (environ 4 000 têtes en 2009).

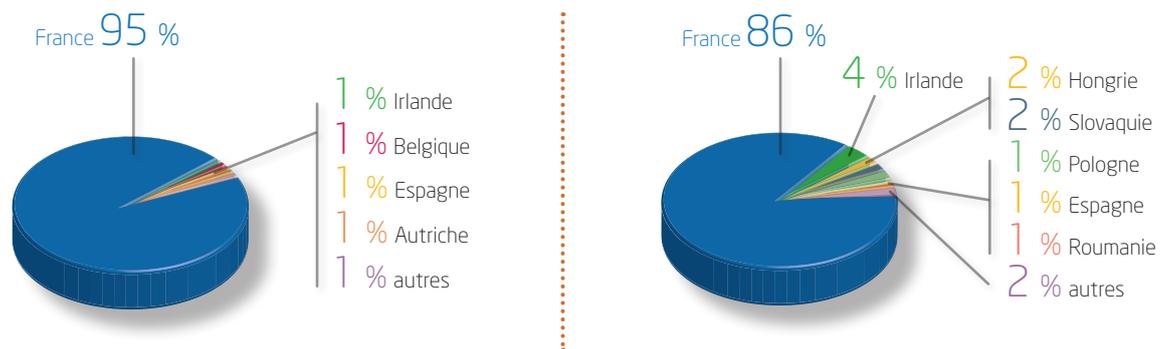
> Les principaux fournisseurs de broutards de plus de 300 kg

La France est, par l'orientation qu'elle a prise dans les années 1970, le premier pays exportateur de broutards de plus de 300 kg. Au début des années 1990, elle y détenait une place de quasi monopole avec une part de marché estimée à 95 %. Les quatre autres pays fournisseurs, l'Irlande, la Belgique, l'Espagne et l'Autriche se partageant chacun environ 1 % des ventes.



Comme dans chaque situation où il existe un leader incontesté, les challengers ont été à l'affût d'opportunités pour conquérir quelques points de part de marché. Avec une part de marché de 95 % en 1990, le leadership de la France ne pouvait être qu'attaqué. Actuellement, la part de la France est évaluée à 87 %. Les Pays de l'Est ont fait leur apparition sur ce marché (Hongrie : 2 %, Slovaquie : 2 %, Pologne : 1 % et Roumanie : 1 %), l'Irlande a conforté sa place avec 4 % des volumes, l'Espagne a maintenu ses ventes avec 1 % du marché (figure 8).

Figure 8



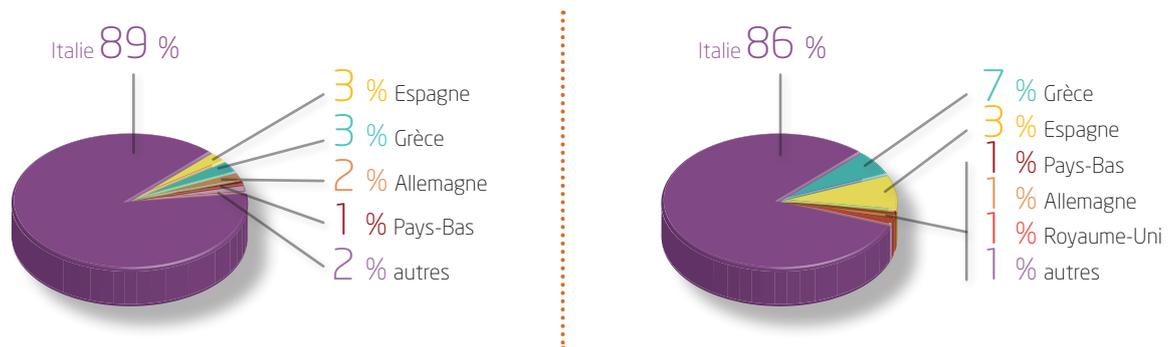
Source : Eurostat

> Les principaux clients de broutards de plus de 300 kg

Au début des années 1990, l'Italie était pratiquement l'unique débouché pour les fournisseurs européens. Elle absorbait 90 % des volumes échangés. Certains pays engraisseurs – l'Espagne (2 %), la Grèce (2 %), l'Allemagne (2 %), les Pays-Bas (1 %) – achètent quelques broutards sur le marché européen.

Actuellement, la proportion des achats italiens sur le marché intracommunautaire a reculé à 86 %, celle de la Grèce a progressé à 7 %, faisant de celle-ci le deuxième débouché. L'Espagne (3 %), les Pays-Bas (1 %), l'Allemagne (1 %) et le Royaume-Uni (1 %) complètent la liste des clients (figure 9).

Figure 9



Source : Eurostat

> Les principaux couples pays fournisseurs/pays clients

Le marché européen du broutard de plus de 300 kg se structure autour de cinq axes :

- > l'approvisionnement du marché italien par la France ;
- > les fournisseurs du marché italien autres que la France ;
- > l'approvisionnement du marché grec par les Pays de l'Est ;
- > les ventes de l'Irlande (Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Italie) ;
- > les ventes de la France en dehors du marché italien (Allemagne, Espagne, Grèce).

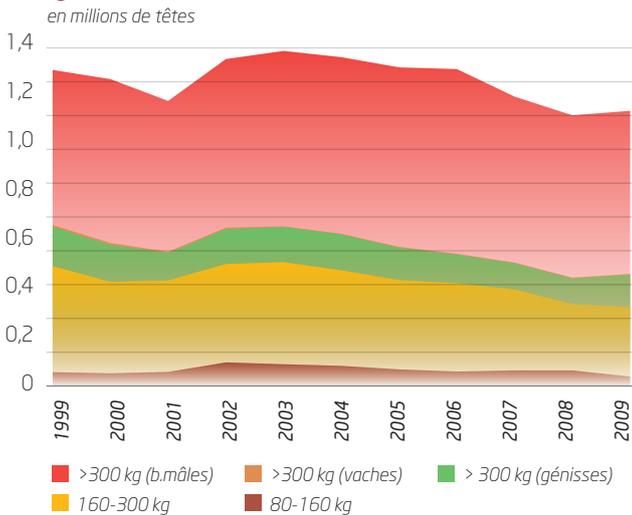
Le marché italien

Les échanges européens d'animaux vivants de plus de 300 kg sont largement dominés par les exportations françaises de brouillards sur le marché italien (figure 10). Au cours des dernières années, malgré une contraction de la demande italienne (- 12 %, soit - 77 000 têtes entre 2006 et 2009), les opérateurs français sont globalement parvenus à maintenir leur part de marché autour de 95 % (650 000 à 700 000 têtes). Quelques animaux sont exportés sur ce marché par l'Irlande, la Belgique, l'Autriche, la Slovaquie, la Pologne. L'Espagne, historiquement peu présente sur ce marché, a expédié en 2009 près de 14 000 têtes, faisant d'elle le deuxième fournisseur, loin derrière la France.

Les positions françaises pour les animaux haut de gamme (Charolais et Limousin) semblent bien ancrées. Les ventes d'animaux de moyenne gamme sont en concurrence avec d'autres fournisseurs comme l'Irlande, l'Autriche et les Pays de l'Est, qui pratiquent des prix plus modérés que les opérateurs français (France : > 1 000 €/tête, Irlande et Autriche : environ 800 €/tête, Pologne : 600 €/tête), situation qui pourrait expliquer l'effritement de la part de marché des opérateurs français ces dernières années.

Figure 10

Importations italiennes d'animaux vivants destinés à l'engraissement

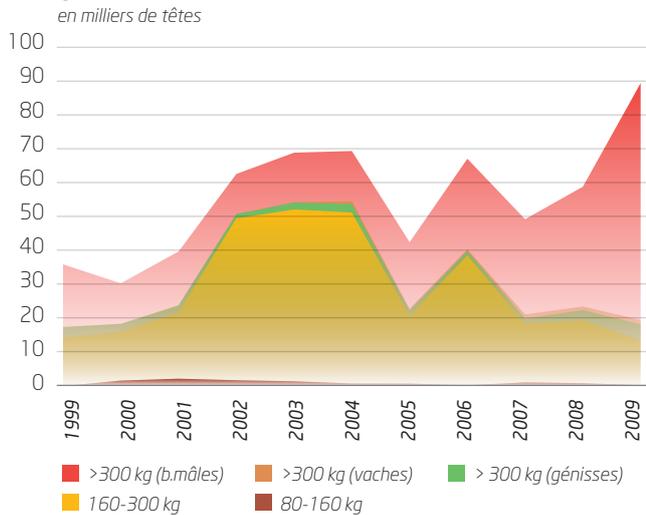


Le marché grec

Sur le marché grec, en forte croissance entre 2004 et 2009 (70 000 têtes en 2009 contre 15 000 têtes en 2004), les Pays de l'Est se sont imposés comme principaux fournisseurs (Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie) : pratiquement inexistantes au début des années 2000, elles ont approché 60 000 têtes en 2009 (figure 11). Simultanément, les exportations françaises ont varié entre 11 000 et 18 000 têtes. La part de marché est passée de 2 % en 2004 à plus de 80 % pour 2009. Ainsi, d'un statut de fournisseurs exclusifs au début des années 2000, les opérateurs français ont été relégués en seconde place, avec une part de marché qui ne dépasse pas 20 % en 2009. Cette évolution s'explique notamment par le prix des animaux proposés à la vente (France : environ 1 200 €/tête, Pologne et Roumanie : environ 700 à 800 €/tête).

Figure 11

Importations grecques d'animaux vivants destinés à l'engraissement



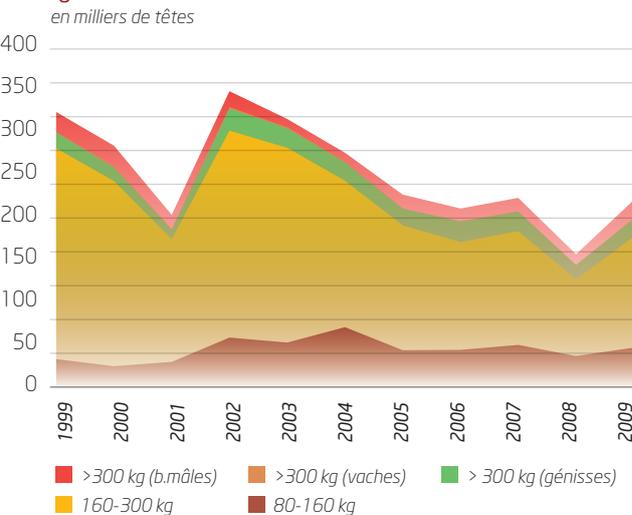


Le marché espagnol

Totalement absents sur le marché espagnol entre 2001 et 2004, les négociants irlandais ont entamé la position des opérateurs français ces dernières années. De 1999 à 2004, la France a été le fournisseur quasi exclusif du marché espagnol, avec des ventes comprises entre 16 000 et 22 000 têtes. Par contre, dès 2005, l'Irlande a fait un retour en force avec l'expédition de 8 000 têtes, sur un marché estimé de 15 000 à 20 000 têtes. À l'exception de l'année 2007, où elle n'a pu être maintenue (29 %), la part de marché de l'Irlande a toujours approché ou dépassé 45 %. Les opérateurs irlandais semblent avoir attaqué ce marché en pratiquant des prix attractifs (France : environ 700 €/tête, Irlande : de 350 € à 600 €/tête).

Figure 12

Importations espagnoles d'animaux vivants destinés à l'engraissement



Source : Eurostat

Les importations espagnoles de bovins vivants

Actuellement, les importations espagnoles sont principalement constituées d'animaux de 160 à 300 kg (60 %) et, dans une moindre mesure, de génisses de plus de 300 kg (environ 10 %) et de broutards de plus de 300 kg – environ 8 % (figure 12).

Les achats d'animaux de 160 à 300 kg ont fortement diminué au cours des dix dernières années ; alors que les volumes en jeu s'élevaient à 230 000 têtes au début des années 1990, ils portent actuellement sur 130 000 têtes. Les principaux pays fournisseurs sont la France (90 %), l'Irlande (5 %), la Belgique, le Portugal, l'Allemagne et la Roumanie.

Depuis trois ans, le prix des animaux (160-300 kg) commercialisés par la France (entre 600 et 700 €/tête) sont moins élevés que ceux vendus par l'Irlande (entre 600 et 800 €/tête). Il est toutefois probable que les opérateurs irlandais expédient en majorité des animaux haut de gamme, alors que les acteurs français commercialisent d'importants volumes constitués d'animaux haut de gamme et moyenne gamme.

Conclusion

Au cours des dix dernières années, la demande européenne en animaux vivants **de plus de 300 kg** s'est accrue d'environ 75 000 têtes, soit d'un peu moins de 10 %. Le marché italien, où se concentre l'essentiel des enjeux, a d'abord progressé de 1999 à 2006 pour atteindre 565 000 têtes (+ 105 000 têtes ; + 19 %), avant de se contracter au cours des trois dernières années (- 77 000 têtes ; - 12 %). Depuis 2003, les expéditions de la France, premier pays fournisseur du marché européen, ont régulièrement diminué, elles sont passées de 640 000 têtes à 580 000 têtes. Dans ce contexte de contraction des achats italiens, les acteurs français ont globalement conforté leur part de marché autour de 95 %. En revanche, les opérateurs français ont perdu pied sur le marché grec au profit des Pays de l'Est et sur le marché espagnol au bénéfice des opérateurs irlandais.

Simultanément, sur la dernière décennie, les échanges intracommunautaires de viandes bovines fraîches et congelées ont augmenté de 50 %. En Italie, également premier pays importateur de viandes communautaires de l'Union européenne (20 %), la progression des importations s'élève à près de 40 %. Ainsi, dans un contexte de contraction de la demande italienne de viande bovine (animaux destinés à l'engraissement et viandes fraîches et congelées), la filière bovine française, pour maintenir ses ventes doit rester particulièrement attentive aux évolutions de ce marché, identifier les signaux faibles pour les intégrer dans sa stratégie. Des réflexions au sein de la filière sur la nature de la demande italienne prise dans sa globalité (animaux maigres, animaux finis et viande) et sa complexité sont à poursuivre afin de s'adapter à l'évolution des besoins. Elle peut conduire à une redéfinition des relations entre les filières de production de bovins maigres et finis françaises.

Dans un marché européen de la viande bovine en cours de dérégulation, notamment à travers sa composante laitière, qu'il convient de ne pas négliger, et les négociations sur la libéralisation des échanges internationaux (cycle de Doha à l'OMC, accord bilatéral UE-Mercosur), la capacité de la filière bovine française à s'adapter et à intervenir de façon concertée entre ses différents maillons sera un atout majeur dans la préservation des volumes commercialisés.

*Cette synthèse complète la présentation intitulée **La filière bovine française dans le contexte européen, enjeux et perspectives** réalisée au Sommet de l'élevage à Cournon-d'Auvergne, le 7 octobre 2010, lors du colloque **Les broutards au Sommet - Crise économique et consommation alimentaire, quelle place pour un élevage allaitant en Europe ?** organisé par Interbev.*



Les synthèses de FranceAgriMer
*Le marché européen des bovins destinés à l'engraissement,
un enjeu stratégique pour la filière bovine allaitante française / édition 2011*
FranceAgriMer / 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
tél. : +33 1 73 30 30 00 / www.franceagrimer.fr / Directeur de la publication : Fabien Bova /
Rédaction : unité Produits animaux, pêche et aquaculture / Yves Trégaro
Conception et réalisation : FranceAgriMer, direction de la Communication et de l'information, studio PAO
Impression : atelier d'impression de l'Arboreal / Fin de rédaction : 15 septembre 2010
Sources principales : FranceAgriMer – établissement national des produits de l'agriculture et de la mer
Crédits photos : pixtal / © tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer.